

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e)<sup>(1)</sup>

M<sup>me</sup> SELVA Elodie gérante  
de la société Hello Mojito

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>e</sup> catégorie à Toulouges au Mas Rières  
à l'occasion du marché de printemps  
du 14/04/23 à 10 heures  
au 16/04/23 à 20 heures

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17/03/23

signature

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2023/32

Je soussigné(e)

Nicolas BARTHE

maire de

Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu<sup>(2)</sup>

Arrête :

M<sup>me</sup> SELVA Elodie "Hello Mojito"  
est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>e</sup> catégorie

à l'occasion de "Marché de Printemps" au Mas Rières

du 14/04/2023 à 10 heures ∞  
au 15/04/2023 à 20 heures ∞

à l'occasion de<sup>(3)</sup>

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Le Maire



pour le Maire empêché,  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

Laurent LOPEZ

17/03/2023